

ANNEXE 2

Déclaration de brûlage d'embâcles

(relatif à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 26/04/2024 relatif à l'incinération d'embâcles suite aux crues de mars et avril 2024 en Indre-et-Loire)

Cette demande est transmise, **au moins 48 heures avant la date prévue pour le brûlage**, à la Mairie de la commune concernée par le brûlage **accompagnée d'un plan précis et lisible (1)** sur lesquels sera indiqué l'emplacement du brûlage.

Demande présentée le _____ par M _____

Désigné ci-après par les termes « le demandeur » et agissant en qualité de propriétaire – ou ayant droit, domicilié

Tel :

Courriel :

En vue de procéder le _____ / _____ /20

ou du _____ / _____ /20 au _____ / _____ /20

aux opérations de brûlage d'embâcles sur le terrain désigné ci-après :

Commune _____, lieu-dit _____

Section(s) cadastrale(s) et N° de parcelle(s) _____

Le demandeur s'engage à mettre en place les dispositifs de sécurité mentionnés dans l'arrêté préfectoral

A _____, le _____

Signature du demandeur

(1) pièce à joindre (plan de situation au 1/25 000^e ou plan cadastral)